



SSE (Service de Santé Etudiante)
6A, rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon
(à côté restau U Montmuzard)
03.80.39.51.53
sse@ube.fr

Textes de référence (liste non exhaustive) :

- *Circulaire du 6-02-2023 publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 10 du 9 mars 2023*
- *Circulaire du 10-07-2024 publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche n° 28 du 11 juillet 2024*
- *Notification de désignation MDPH des médecins du SSE*
- **RAPPEL** : L'équipe du SSE est tenue au secret médical et au secret professionnel.
(Conformément aux articles L1110-4 du Code de la santé publique et L1110-4, alinéas 3 et 4, du Code de la santé publique)

A Noter : Les aménagements à l'UBE peuvent être différents des aménagements du lycée. Les aides apportées peuvent être différentes..

Selon les cas une réévaluation complète par le médecin agréé MDPH est réalisée.

Seuls les dossiers complets seront traités.

Et, ils le seront traités **par ordre d'arrivée.**

Le temps de traitement de votre demande peut nécessiter un certain délai.

DATE LIMITE DE DEPOT : 31/10/2026

A la fin du traitement de votre demande, le document de préconisation d'aménagements SSE UBE sera, avec votre accord, envoyé directement sur votre mail UBE, et à la Mission Handicap qui transmettra au secrétariat de votre scolarité.

Merci de tourner la page pour prendre connaissance de la procédure.

Notice de demande d'aménagements :



SSE (Service de Santé Etudiante)

6A, rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon

(à côté restau U Montmuzard)

Tél : 03.80.39.51.53

Mail : sse@ube.fr

Hors
PASS
ou LAS

Situation n° 1

Vous êtes étudiant et vous avez déjà un aménagement **UNIQUEMENT** de 1/3 temps au bac ou EES. (*Etablissements d'Enseignement Supérieur*)

- Fournir directement à votre secrétariat de scolarité le document d'aménagement de votre établissement antérieur
- La scolarité vous fournira en retour une **notification pour le cycle universitaire en cours**

Situation n° 2

- Vous êtes étudiant en PASS / LAS ou votre demande concerne un concours
- Demande de renouvellement ou de complément d'aménagement (pensez à vérifier la date de validité des aménagements déjà accordés)
- Vous avez déjà 1 aménagement autre que 1/3 temps
- Vous avez déjà plus de 2 aménagements au BAC ou EES

Vous devez contacter le SSE (sites territoriaux dont vous dépendez ou Dijon) pour faire une demande d'aménagements : soit directement à l'accueil ou par mail à l'adresse sse@ube.fr **avant le 31/10** de l'année en cours

Vous devez retourner votre dossier accompagné **obligatoirement** des documents justificatifs suivants :

- Bordereau de demande rempli avec le détail des aménagements souhaités (www.ube.fr/espace-etudiant/santeetudiante)
- Document des aménagements accordés au bac ou EES
- Compte-rendu médical détaillé du spécialiste datant de moins de 1 an ou bilan (scoré et daté au maximum du collège).

A réception de votre dossier, le SSE vous remettra une attestation de dépôt que vous devez remettre à votre scolarité avec le document des aménagements de votre établissement d'origine.

En retour, la scolarité vous transmettra une **notification transitoire** dans l'attente des préconisations médicales SSE.

Situation n° 3

Vous n'avez jamais eu d'aménagement

Vous devez contacter le SSE (sites territoriaux dont vous dépendez ou Dijon) pour faire une demande d'aménagement : soit directement à l'accueil ou par mail à l'adresse sse@ube.fr
Vous devez retourner votre dossier accompagné **obligatoirement** des documents justificatifs suivants :

- Bordereau de demande rempli avec le détail des aménagements souhaités (www.ube.fr/espace-etudiant/santeetudiante)
- Compte-rendu médical détaillé du spécialiste datant de moins de 1 an ou bilan (scoré et daté au maximum du collège).

A réception de votre dossier, le SSE vous tiendra informé des suites à donner.